



Hommage à nos bénévoles

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Ne dit-on pas que le bonheur se retrouve dans les moments simples ? Se faire plaisir en exerçant son loisir ou son sport favori, en participant à une activité culturelle ou communautaire, ce sont toutes des occasions de se réaliser. C'est grâce à l'engagement de personnes qui consacrent leur temps et leur énergie à organiser toutes ces activités que notre communauté bénéficie d'une gamme de services répondant aux besoins de tout un chacun.

Derrière ce dévouement et cette chaleur humaine se trouvent des bénévoles. Hommes et femmes de conviction, jeunes et moins jeunes, chacun dans leur champ d'activité et avec talent, rendent d'innombrables services à notre collectivité. En tant qu'administration municipale, nous reconnaissons l'apport exceptionnel des bénévoles au développement sportif, culturel et communautaire de notre arrondissement. C'est

grâce aux bénévoles qu'existent et se développent des talents d'artistes et d'athlètes qui rayonnent à travers la province, le pays et même sur le plan international.

Il s'agit donc d'une inestimable contribution à notre enrichissement collectif. Le plus formidable dans l'action bénévole, c'est que la personne qui donne reçoit généralement les appréciations nécessaires à la poursuite de son engagement communautaire. La satisfaction de partager sa confiance en la vie, de procurer à quelqu'un des moments de joie et des ressources pour se réaliser sont des facteurs qui motivent la poursuite de l'engagement bénévole.

Nous vous convions donc à répondre à l'invitation personnalisée que vous transmettra le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire afin d'assister à notre prochaine soirée des bénévoles qui se tiendra en novembre

prochain. Cette soirée favorise le regroupement des femmes et des hommes impliqués dans chacune des sphères du loisir, de la culture et de la vie communautaire et nous donne, de surcroît, une occasion exceptionnelle de se divertir.

Au nom de tous les citoyens et citoyennes de Saint-Hubert, de mes collègues du conseil d'arrondissement, du personnel du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire et en mon nom personnel, je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles qui partagent notre mission de servir la population.

Le président de l'arrondissement
de Saint-Hubert,



Michel Latendresse

Les jeunes de MixMania survolent l'atmosphère à la Fête de la Saint-Hubert

Pour une 6^e année, les citoyens et citoyennes étaient conviés à célébrer la Fête de la Saint-Hubert les 21 et 22 août dernier. Dans une ambiance festive et colorée, 5 500 personnes ont participé à une panoplie d'activités. Plus de 25 organismes communautaires ont tenu des stands d'information. Jeux d'aventure et d'adresse, magiciens, clowns, maquillage, pétanque, danse de ligne, spectacles amateurs et un concert avec deux artistes renommés, il y en avait pour tous les âges et tous les goûts !

Le samedi soir, Caroline Marcoux-Gendron et Pierre-Luc Blais, de MixMania, ont survolé l'atmosphère. Le dimanche, les citoyens ont assisté à la cérémonie de la messe de Saint-

Hubert avec la vénérable de Bromont de même qu'au défilé de costumes d'époque. Puis les enfants se sont amusés en compagnie du *Carnaval des animaux*.

Le président de l'arrondissement de Saint-Hubert, Michel Latendresse, se joint au comité organisateur pour remercier les bénévoles et les commanditaires, notamment IGA Extra Dubreuil Veillette, la caisse Desjardins Saint-Hubert et la caisse populaire de Laflèche, ayant tous permis que la 6^e édition de la Fête de la Saint-Hubert soit un franc succès.



Collecte de sang du président

Un évènement réussi !

Merci



De gauche à droite : Michel Latendresse, président de l'arrondissement de Saint-Hubert, Nicole Breton, conseillère municipale, Monique Lavoie, responsable des bénévoles, Jacques Olivier, maire de Longueuil, Claude Chevrier, donneur de sang, et une infirmière d'Héma-Québec.

Le président de l'arrondissement Michel Latendresse tient à remercier ses concitoyens de leur généreuse participation à la collecte de sang d'Héma-Québec, qui a eu lieu le 27 septembre dernier à Saint-Hubert. Plus de 200 donneurs ont ainsi fait un don de vie.

Ville de Longueuil
bonjour !



Votre mairie d'arrondissement

5245, boulevard Cousineau, bureau 2000
Saint-Hubert (Québec) J3Y 7K8

Bibliothèque
(complexe Cousineau) 463-7160
Centre sportif
Rosanne-Laflamme 463-7161
Direction d'arrondissement 463-7062
Incendie – prévention 463-7038
Incendie – renseignements 463-7066
Info-évaluation 463-7177
Info-pesticides 463-7333
Info-taxes 463-7272
Police – renseignements 463-7067
Présidence d'arrondissement 463-7061
Renseignements généraux 463-7060
Service de l'administration 463-7059
Service de l'urbanisme,
des permis et de l'inspection 463-7063
Service des travaux publics 463-7064
Service du loisir, de la culture
et de la vie communautaire 463-7065

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 8 novembre et 13 décembre à 19 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au Complexe Cousineau, 5245, boulevard Cousineau.

Le contenu des ordures : chaque chose à sa place

*Soyez attentifs lorsque vous trieux vos déchets.
Débarrassez-vous-en au bon moment et au bon endroit.
Votre collaboration est essentielle et appréciée !*

Résidus domestiques dangereux (RDD)



Quels sont les RDD ?

Aérosol, bonbonnes de gaz propane, chlore, colle, goudron, pots de peinture, piles et batteries, pneus, produits d'entretien ménager, solvants, pesticides, insecticides et herbicides.

Où les apporter ? À l'Éco-Centre !

Au 8005, Grande Allée, dans l'arrondissement de Brossard, près de l'autoroute 30. Il faut se présenter avec une preuve de résidence. Le service est gratuit pour les RDD, ainsi que pour le métal, l'aluminium et les pneus. Les matériaux secs sont aussi acceptés à l'année, mais des frais s'appliquent. Le service n'est pas conçu pour les commerces et les entreprises.

Quand les apporter ?

Jusqu'au 30 octobre inclusivement :

- lundi au mercredi de 8 h à 17 h 30
- jeudi et vendredi de 8 h à 17 h 30 et de 18 h à 20 h
- samedi de 8 h à 16 h

De novembre à mars inclusivement :

- du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

Quelle est la date limite pour aller les porter ?

Le samedi 30 octobre.

Matières recyclables Le mercredi entre 7 h et 17 h

Quelles sont les matières recyclables ?

Papier, carton, plastique, verre, métal non ferreux.

Comment et quand les disposer ?

- Mettre dans un sac de papier ou ficeler : journaux, papiers, magazines, bottins, circulaires et déposer le tout dans le bac.
- Aplatis les boîtes de carton, d'œufs, de céréales, les mettre dans un sac et les déposer dans le bac.
- Vider, nettoyer, rincer et déposer en vrac dans le bac : cartons de lait ou de jus (aplatis), boîtes de conserve, cannettes, bouteilles, articles en aluminium, en verre ou en plastique.
- Déposer en bordure du trottoir devant sa résidence la veille après 20 h ou avant 7 h le jour même de la collecte.



À qui sont destinés les bacs individuels ?

Aux habitations unifamiliales et de moins de huit logements.

À qui sont destinés les bacs roulants ?

Aux habitations de huit logements et plus, incluant les condos. Deux bacs sont à leur disposition : l'un identifié pour le papier et l'autre pour le plastique, le verre et le métal.

Où et quand se procurer le bac individuel ?

Aux ateliers municipaux, 6355, boulevard Maricourt, à Saint-Hubert.

Du lundi au dimanche, de 7 h à 19 h. Se présenter avec une preuve de résidence. Un bac par adresse.

Gratuit

Ordures ménagères Le mardi entre 7 h et 17 h



Quelles sont les ordures ménagères ?

Déchets de nourriture et toute autre matière non recyclable.

Comment et quand les disposer ?

Les déposer dans une poubelle fermée et étanche, en métal ou en plastique rigide, munie de poignées et d'un couvercle. Le poids ne doit pas excéder 25 kg (55 lb) avec une capacité maximale de 100 litres (20 gallons). Sacs de plastique verts acceptés s'ils respectent la réglementation quant au poids et à l'épaisseur.

Que faire avec les feuilles mortes ?



Les déposer dans des sacs verts dont le poids ne dépasse pas 25 kg.

Quels sont les meubles acceptés ?

Divans, fauteuils, électroménagers, matelas et sommiers, tapis.

Comment et quand disposer des meubles ?

Les déposer la veille après 20 h ou avant 7 h le jour même de la collecte, avec les ordures ménagères. Enlever les portes des électroménagers et attacher les tapis en rouleaux d'un mètre de long (d'un poids raisonnable).



L'hiver est à nos portes : soyons prêts !

Abri d'auto temporaire

Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour installer un abri d'auto temporaire.



L'installation est autorisée du 1^{er} novembre au 15 avril de l'année suivante. Les règles suivantes doivent toutefois être respectées :

- **installation** : uniquement dans l'aire de stationnement ou dans l'allée d'accès, à 2 m ou plus du pavage de la rue. Doit couvrir au plus 40 m² et mesurer 3,4 m de hauteur maximale. Sur un terrain d'angle, respecter le triangle de visibilité;
- **matériaux** : le revêtement en toile synthétique ou polyéthylène, de fabrication reconnue et certifiée doit recouvrir toute la charpente. La charpente doit être en métal;
- **usage** : réservé uniquement à des fins de stationnement de véhicules automobiles durant la période autorisée.

Ramontage



Bien qu'aucun règlement ne vous oblige à faire ramoner votre cheminée, le Service de sécurité incendie recom-

mande d'effectuer un ramontage avant l'hiver. Il est prudent de faire inspecter les cheminées, de vider les cendres pour éviter de bloquer les entrées d'air, de les déposer dans un contenant de métal avec couvercle et de les mettre à l'extérieur. Une cheminée mal entretenue représente un danger et peut causer un tort irréparable à votre résidence et à ses occupants. Pour tout autre renseignement, communiquez avec votre Service de sécurité incendie, au 463-7038.

Stationnement de nuit

À moins d'indication contraire, il est interdit de stationner un véhicule plus de quatre heures consécutives entre 6 h du matin et 2 h le lendemain dans les rues de l'arrondissement. De plus, le stationnement de nuit est interdit de 2 h à 6 h le matin. Pour tout autre renseignement concernant les possibilités de stationnement, communiquez avec le Service de police, au 463-7067.



Renseignements : Service des travaux publics, au 463-7064

Loisir et culture

Programme culturel

Spectacles culturels et soirées thématiques présentés par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de l'arrondissement de Saint-Hubert.

Variétés

Le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire et les Productions du Seize vous proposent une première saison de spectacles en humour et en chanson.

À l'auditorium de l'école secondaire Heritage (MacDonald-Cartier)
7445, chemin de Chambly

Billetterie : en téléphonant aux Productions du Seize au 461-6215 ou au comptoir de la Bibliothèque municipale et de la bibliothèque J.-W.-Gendron

Samedi 20 novembre à 20 h 1
Éric Lapointe 36 \$

Samedi 5 février à 20 h 2
Louis-José Houde 34 \$

Dimanche 6 mars à 20 h 3
Marie-Élaine Thibert 38 \$

Renseignements : 461-6215 et 463-7065 ou
www.productions16.com



Soirées thématiques

Pour connaître tous les détails sur les soirées thématiques, veuillez téléphoner au 463-7065. Inscription avant le 1^{er} novembre (places limitées).

**Conférence de feng shui :
L'art d'aménagement pour
le mieux-être** 18 ans +

Conférencier : David Tan, maître en Art Feng Shui
Date : jeudi 25 novembre de 19 h à 21 h 30
Endroit : salle du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert
5245, boulevard Cousineau
Coût : 10 \$

Cours de joaillerie 12-16 ans

Ateliers de fabrication de bijoux réalisés avec du fil d'argent ou du fil d'or 14 carats g.f. et de pierres semi-précieuses (6 réalisations).

Professeure : Louise Rheault
Endroit : centre Boisvert, 6005, boulevard Payer

Durée : du 8 au 29 novembre (4 semaines)
Horaire : lundi de 18 h 30 à 21 h 30
Coût : 90 \$ (tout inclus)

Jeunesse en fête

À l'auditorium de l'école secondaire André-Laurendeau
7450, boulevard Cousineau

Billetterie : 2 \$/billet, maximum de 5 billets par personne. En vente à la Bibliothèque municipale et à la bibliothèque J.-W.-Gendron

Programmation

Dimanche 21 novembre à 15 h 6-12 ans

À nous deux du Théâtre l'Avant Pays



Samedi 4 décembre à 15 h 4-8 ans

**Marsus rencontre le
Père Noël**

Bibliothèque municipale

5245, boulevard Cousineau
☎ 463-7160

Bibliothèque J.-W.-Gendron

3875, Grande Allée
☎ 445-7790

Programmation

**Halloween, chauves-souris
et cie** 5 à 9 ans

On dit que les chauves-souris s'accrochent aux cheveux... Réalité ou légende ? Nous répondrons à toutes vos questions. Laissez-passer obligatoire.

Date et endroits : dimanche 31 octobre
• de 10 h à 11 h - Bibliothèque municipale
• de 13 h 30 à 14 h 30 - bibliothèque J.-W.-Gendron

Globe-trotter 6 à 12 ans

Partons à la découverte du monde merveilleux des insectes. Chaque participant recevra une sucette aux larves de ténébrions.

Date et endroits :
Jeudi 11 novembre
• de 13 h à 14 h - Bibliothèque municipale
• de 15 h à 16 h - bibliothèque J.-W.-Gendron

Rencontre d'écrivain

Michel Fréchette, auteur du livre *Un matin tu te réveilles... t'es vieux!* et récipiendaire du prix Archambault pour un premier roman. En collaboration avec le groupe Les rencontres littéraires de Saint-Hubert. Laissez-passer obligatoire.



Date : mercredi 17 novembre à 19 h
Endroit : Bibliothèque municipale

Exposition : Divers blancs d'hiver

Du 26 novembre au 9 janvier



Réal Beaudoin, photographe, vous invite à son exposition. Le vernissage aura lieu le dimanche 28 novembre de 14 h à 16 h à la Bibliothèque municipale.

Heure du conte en pyjama 3 à 5 ans

Pyjama, doudou et laissez-passer obligatoires.

Dates et endroits :
• mercredi 15 décembre de 18 h 45 à 20 h - bibliothèque J.-W.-Gendron
• jeudi 16 décembre de 19 h à 20 h - Bibliothèque municipale

Concert de Noël Dix ans déjà !

L'Orchestre symphonique de Longueuil présentera sa 10^e édition du traditionnel *Concert de Noël* le mercredi 8 décembre prochain, à 20 h, à l'église de Saint-Hubert, située au 5400, chemin de Chambly.



Depuis ses débuts, près de 1 000 jeunes musiciens des écoles hubertines ont joué aux côtés de musiciens professionnels et une programmation spéciale est prévue afin de souligner cet événement.

Préparé en collaboration avec le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de l'arrondissement de Saint-Hubert, la Commission scolaire Marie-Victorin ainsi que l'Orchestre symphonique de Longueuil, ce concert est un gage de succès.

Dirigé par le chef d'orchestre Marc David, il s'agit d'un concert à mettre absolument à votre agenda !

Renseignements et billetterie : 463-7065

Une soirée casino au profit des familles démunies de Saint-Hubert



De gauche à droite, rangée du bas : Michel Latendresse, président de l'arrondissement de Saint-Hubert, André Benoît, directeur général de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Hubert et Jean-Marie Girard, président du comité Action Dignité. Rangée du haut, Rolande Girard Di Lalla, administratrice de la Caisse populaire de Laffèche, Lucie Désilets, présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin, Camil Bouchard, député de Vachon, et Gabriel Landry, président d'honneur de l'activité de financement Casino.

Fort du succès de l'édition 2003 de sa soirée casino, Action Dignité a organisé à nouveau cet événement le 25 septembre dernier, à l'école Mgr-A.-M.-Parent. À cette occasion, 380 billets ont été vendus et plus de 13 000 \$ ont été amassés, ce qui a donné un bon coup de pouce à l'objectif global fixé à 30 000 \$. Ce montant permettra de soutenir 600 familles de l'arrondissement de Saint-Hubert, soit 134 familles de plus que l'année passée.

Depuis neuf ans, Action Dignité aide les familles démunies sur le principe du respect et de la dignité en leur fournissant un bon d'épicerie. Le président d'Action Dignité, M. Jean-Marie Girard, reconnaît le soutien de la communauté d'affaires et du milieu municipal qui assument les coûts reliés à la promotion. Mille mercis aux partenaires et à l'équipe de 50 bénévoles ainsi qu'aux participants qui ont tous contribué à ce succès !



Honouring our volunteers

Dear Fellow Citizens,

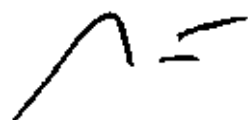
Don't we say that happiness sometimes comes in the simplest forms? Indulging yourself by practising your favourite hobby or sport activity or by taking part in a cultural or community activity are all ways of fulfilling yourself. Thanks to the commitment of people who devote their time and energy to organizing such events, our community benefits from a host of service offerings that meet the needs of each and every one of our citizens.

Behind this dedication and human warmth are volunteers. These men and women of conviction, both young and not-so-young, each working in his or her field of activity, use their talents to render countless services to our community. As a municipal administration, we fully recognize the exceptional contribution our volunteers make to the development of sports, cultural and community activities in our borough. It is thanks to our volunteers that the talent of artists and athletes is cultivated and disseminated across the province, the country, and sometimes even internationally.

Volunteers make an invaluable contribution to our collective wealth. And the most impressive aspect of volunteering is that people who give in this way usually receive the appreciation needed to encourage them to continue their community involvement. The satisfaction they derive from sharing with others their trust in life, from bringing someone a few moments of joy and the resources they need to fulfil themselves, these are all factors that motivate ongoing commitment from volunteers.

We therefore urge you to respond to the personalized invitation you will soon be receiving from the Recreation, Culture and Community Life Department to attend our next volunteer recognition event to be held in November, which will bring together the men and women involved in every sphere of recreational, cultural and community life. It will also be a wonderful way to have a great evening.

All Saint-Hubert citizens, my colleagues on the Borough Council, and the staff of the Recreation, Culture and Community Life Department join me in offering our most sincere thanks to the many volunteers who share our mission of serving the people.



Michel Latendresse
Saint-Hubert Borough President

Good turnout at the Borough President's blood donor clinic

Borough President Michel Latendresse wishes to thank his fellow citizens for their generous participation in the Héma-Québec blood drive held on September 27 in Saint-Hubert. More than 200 donors turned out to give the gift of life.

Borough Council Meetings

The next public meetings will be held at 7:30 p.m. on Monday, November 8 and December 13, in borough council chambers located at Complexe Cousineau, 5245 Cousineau Boulevard.

Each type of garbage in its place!

Make sure you separate waste and dispose of it at the proper time and place. Your cooperation is essential and appreciated!

Hazardous household waste (HHW)

What is HHW?

Spray cans, propane gas tanks, chlorine, glue, tar, paint cans, batteries, tires, household cleaning products, solvents, pesticides, insecticides and herbicides.

Where to get rid of them?

At the Éco-Centre!

At 8005 Grande Allée, in the borough of Brossard, near Highway 30. Proof of residency is required. Free drop-off for HHW, as well as metal, aluminum and tires. Dry materials are also accepted all year round, but a charge applies. This service is not intended for businesses or companies.

When to take them?

Until October 30 inclusive:

- Monday to Wednesday, from 8:00 a.m. to 5:30 p.m.
- Thursday and Friday, from 8:00 a.m. to 5:30 p.m., and from 6:00 p.m. to 8:00 p.m.
- Saturday, from 8:00 a.m. to 4:00 p.m.

From November to March inclusive:

- Monday to Friday from 8:00 a.m. to 5:30 p.m. and Saturday, from 9:00 a.m. to 1:00 p.m.

When is the deadline for dropping off HHW this year?

Saturday, October 30.

Recyclables (Collected on Wednesdays, between 7:00 a.m. and 5:00 p.m.)

What are recyclables?

Paper, cardboard, plastic, glass, non-ferrous metal.

How and when to get rid of them?

- Put them into a paper bag or tie all newspapers, papers, magazines, telephone directories and circulars together before placing them in the recycling bin.
- Flatten cardboard boxes, egg cartons, and cereal boxes, put them into a bag and place it in the bin.
- Empty, clean, rinse and place loose in the bin: milk or juice cartons (flattened), tin cans, beverage cans, bottles, and aluminum, glass or plastic containers.
- Place the bin beside the sidewalk in front of your house the evening before (after 8:00 p.m.) or on the morning of garbage collection (before 7:00 a.m.).

Who should use individual bins?

Single-family dwellings and dwellings with fewer than 8 units.

Who should use bins on wheels?

Dwellings of 8 units and more, including condominiums. Two bins are at their disposal: one marked for paper and the other for plastic, glass and metal.

Where and when can I get an individual bin?

Free

Municipal shops, 6355 Maricourt Boulevard, in Saint Hubert.

Monday through Sunday, from 7:00 a.m. to 7:00 p.m. Proof of residency required. One bin per address.

Household garbage (Collected on Tuesdays, between 7:00 a.m. and 5:00 p.m.)

What constitutes household garbage?

Cooking waste, food leftovers and all other non-recyclable materials.

How and when to get rid of them?

Place this type of garbage in a firm, airtight waste bin made of metal or rigid plastic and equipped with handles and a cover. It must not exceed 25 kg (55 lb) in weight and must have a maximum capacity of 100 litres (2 gallons). Green plastic bags are accepted if they comply with by-laws regarding weight and bulk.

What should I do with dead leaves?

Place them in green bags weighing no more than 25 kg.

What types of furniture are accepted?

Sofas, armchairs, household appliances, mattresses and bedsprings, carpets.

When and where can I dispose of furniture?

Place pieces of furniture outside the evening before (after 8:00 p.m.) or on the morning of (before 7:00 a.m.) garbage collection, along with household garbage. Remove the handles on any household appliances and roll up and tie carpets measuring more than one metre in length (must be of reasonable weight).

For information: Public Works Department, 463-7064